

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPPAIS Rédacteur en Chef.

LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.

Fondation du COURRIER DU CANADA

7 Juin 1888 - N° 87

LES

Travailleurs de la Mort

[SUITE]

—Ma fille ! ma fille ! s'écria Melbourg, venez près de ma fille... Il se peut que la douleur m'égare, qu'elle ne soit pas morte, que vous puissiez encore la sauver.

—On a enterré trois mineurs hier, monsieur.

—Bethlen Hals, dit Agnès, d'une voix douce, ayez pitié du désespoir de ce pauvre père ; c'est moi, moi qui vous en prie... J'ai mangé son pain, sa maison m'est sacrée... par affection pour moi, allez près de l'enfant innocente.

—Comtesse Alberti, dit Hals, vous ne connaissez pas cet homme. Il a le cœur plus dur que le rocher... Jamais il ne s'est ému de la douleur d'autrui... Des mères l'ont supplié à genoux comme il supplie, et il a repoussé ces mères. Il est le tyran, le bourreau d'Idria. A cette heure, il prie, il s'humilie, mais si je savais sa fille, il vous ferait demain chasser du village, et continuerait à me refuser le droit de défendre Alberti contre les ravages du mercure.

—Sur mon honneur ! dit Melbourg.

—L'honneur d'un renégat !

—Mais que voulez-vous, que faut-il ? Hals, faut-il s'engager ?

—Oui, répondit Hals, je veux de votre part un engagement formel de me laisser descendre dans la mine quand il me conviendra, de traiter les mineurs à l'exclusion de tout autre, et d'accorder à la comtesse Alberti...

—De descendre dans le gouffre d'Idria, pour n'en sortir que le jour où sera reconnue l'innocence de son mari...

Melbourg traça rapidement quelques lignes, et tendit le papier au docteur.

—Cela suffit, dit celui-ci en remettant le précieux papier dans son portefeuille... Je vous suis, monsieur. Quant à vous, comtesse, si vous en avez la force, rendez-vous chez l'abbé Fulda où je ne tarderai point à vous rejoindre.

—A bientôt, dit Agnès.

Elle s'appuya sur le bras de la Gitane et quitta la maison du directeur tandis que celui-ci pénétrait avec Hals dans l'appartement de sa fille.

Sur un lit de bois doré garni de courtoises de velours blanc, reposait Lillia, pâle et roide, et dont le visage semblait garder l'empreinte des doigts blenis de la mort.

La rigidité cadavérique paraissait complète.

Le cœur ne battait plus. Un seul des symptômes du trépas et le plus certain, manquait à l'ensemble de preuves qui paraissent l'affirmer.

Aucun signe de décomposition ne se manifestait dans cette créature inanimée.

Le visage était calme, et des teintes d'un rose pâle marquaient les joues délicates.

—Est-elle morte ? monsieur, répondez-moi, fit Melbourg avec violence. Si ce malheur me frappe, si ma fille a succombé pendant que j'attendais ici que vous vinssiez m'apporter les secours de votre art, je vous rendrai responsable de son trépas, je vous accuserai d'avoir manqué au devoir professionnel, et toute ma haine...

—Monsieur, dit Hals froidement, peut-être votre fille est-elle morte, en effet... Si cela est, courbez-vous sous l'arrêt de Dieu... Depuis le jour où je vous fis demander l'autorisation de soigner les condamnés et tous les malheureux enfermés dans les galeries souterraines, quatre enfants que j'aurais pu faire vivre ont succombé... Ne parlez donc pas si haut, monsieur, des obligations de mon état, ou prenez garde qu'à mon tour je vous accuse d'avoir failli aux lois de l'humanité.

Melbourg baissa la tête.

Le docteur approcha un miroir des lèvres de l'enfant, le miroir ne se ternit pas. Alors il prit une fiole de sa poche, et versa sur les lèvres de Lillia trois gouttes de la liqueur rouge qu'elle contenait. Ensuite penché sur le lit, Hals attendit l'effet de cet élixir.

Melbourg regardait aussi. Ses yeux rouges de larmes ne quittaient pas l'enfant, il enfonçait dans sa poitrine

ses mains crispées, et ses ongles se teignirent de sang.

Enfin Hals tressaillit, il lui semblait qu'un léger frémissement venait d'agiter les lèvres de Lillia. Il lui fallut attendre plusieurs minutes encore cependant, avant de surprendre le battement de ses cils. Mais bientôt les doigts de la petite malade s'agitèrent sur son drap de toile de Hollande et elle se souleva sur son lit.

—Ah ! fit-elle avec une expression de regret déchirant, je ne suis pas morte !

—Lillia ! Lillia ! dit le père au désespoir, c'est moi, ne me reconnaissez-vous pas ? Moi ton père, moi qui t'aime !

—Il me semble que je m'étais endormie dans les bras des anges... dit la petite fille, sans paraître remarquer l'angoisse de Melbourg, ils m'emportaient haut, bien haut, je sentais que j'allais vers Dieu, et cependant il vint un moment où leur vol se ralentit... Autour de moi volaient d'autres anges soulevant aussi des enfants dans leurs bras... Et ces enfants, je les reconnaissais... leurs figures étaient pâles, leurs membres amaigris, leurs yeux éteints ; Dieu ne leur avait pas encore donné le manteau des élus, et leurs haillons trônés laissaient voir leurs membres grêles... Oh ! combien je me sentais le cœur troublé à leur vue... Je ne sais pourquoi il me semblait que ces innocentes victimes avaient le droit de m'accuser... Leurs groupes devenaient de plus en plus compacts ; les anges qui emportaient ces petits enfants au pied du trône de Dieu passaient devant nous, je sentais qu'ils allaient franchir les premiers le seuil des saints parvis, et toujours s'augmentait leur foule, et toujours mon cœur se serrait davantage... Puis des morts sortirent de terre, en foule, sinistres, décharnés, tremblants comme des feuilles d'automne, et tous me montraient du doigt... Et leurs bouches sans dents criaient : — C'est la fille du bourreau ! — Et leurs mains ossues voulaient me disputer à l'ange... — Ce n'est pas de sa faute ! murmura celui-ci. Puis des femmes vinrent à leur tour, des femmes maigres sous leurs cheveux gris, elles pleuraient leurs enfants morts, et au milieu de leurs sanglots, elles répétaient : — C'est la fille de l'apostat ! — Et je me cramponnais au cou de l'ange qui cherchait à percer la foule des femmes, des hommes et des enfants... — Emmenez-moi ! disais-je ! emmenez-moi ! — Enfin il me semble que j'avais dépassé des milliers de lieues : les voix qui me maudissaient s'étaient tues ; à mesure qu'ils approchaient du ciel, les enfants retrouvaient la fleur de leur beauté, et leurs haillons se changeaient en vêtements de gloire. Ils me tendaient les bras, l'approche de Dieu les transformait et me ravivait moi-même... Enfin, dans l'espace infini j'entendis des sons de harpes, je vis des clartés brillantes se mouvant sur des fonds d'or, et dans des hauteurs que je ne saurais calculer m'apparut la Vierge Marie, les bras tendus, souriante, et répétant ce qu'avaient dit les anges : — Ce n'est pas de sa faute ! Ah ! si j'étais restée là-haut, dans ce paradis, dans la vision, dans mon rêve...

(A suivre)

Les Mémoires d'un royaliste

QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT

[Seconde partie]

VII

Le projet de loi, élaboré selon les vues de M. Thiers, Dupanloup et de Falloux, différait trop absolument du programme catholique pour que, de notre côté, on ne fût pas déçu. Qu'il y eût progrès sur l'état de choses existant, oui ; que l'Université perdît quelque terrain, oui encore ; mais ce n'était point ce que l'on attendait, ni ce qu'il fallait. Nous voulions la liberté pour tous, et non quelques avantages particuliers, payés très chers.

Les conciliateurs soutinrent et l'on soutint encore que l'œuvre de la commission accordait le possible. Qu'en sait-on aujourd'hui et qu'en savait-on même alors ? Il en est toujours fort difficile de fixer les limites du possible. Chacun les voit où il lui plaît. Une question posée de la sorte se trouve nécessairement prise entre une négation et une affirmation. Les faits tranchent le débat, ils ne le jugent pas. En somme ni la Constitution de 1848, ni la Chambre de 1849 n'imposait le projet de loi que signa M. de Falloux.

Des évêques, des députés, des pro-

fesseurs, des écrivains très au courant de la situation et la majorité des catholiques militants jugèrent qu'on pouvait faire mieux. Il fallait au moins le tenter. Il y avait chance très sérieuse de succès pour un projet qui, en séparant l'enseignement libre de l'enseignement de l'Etat, eût laissé à l'Université ses privilèges budgétaires et ses honneurs. C'est ce que nous demandions, et non pas un partage du monopole.

M. Cousin était aussi en effet, quant au fond, gagné à la transaction ; mais il y mettait moins d'ardeur que ses alliés, et tout en acceptant les bases, chicanait sur les détails, trouvant, ou du moins disant que sa chère Université perdait trop. Il y avait du scepticisme et même de la gouguenarderie dans son adhésion, surtout quand il l'exprimait chaleureusement : c'était son genre. Et quand dans la commission, devant le ministre charmé et s'enflant — les Mémoires le prouvent — il s'écriait, en agitant ses grands bras : "M. de Falloux ne songe qu'à sa cause, M. de Falloux c'est la cause ! la cause !" il y a lieu de croire que le maître regard se gaussait par ce gros compliment, il espérait rendre le ministre plus coulant. Se trompait-il ?

Quant à M. Thiers, le socialisme lui inspirait certainement quelque crainte, mais qu'il en fût épouvanté comme il le disait, non ! Il exagérât ce sentiment, dans le double but de se faire suivre des conservateurs libéraux et d'arracher aux catholiques de plus larges concessions. Il voulait avant tout sauver l'Université et lui assurer la prépondérance dans l'enseignement secondaire. Volontiers il eût donné, par la loi de l'enseignement primaire, le peuple, "la vile multitude", à l'Eglise ; mais il entendait garder pour lui et siens le bourgeois, les classes libérales qu'il qualifiait "d'éclairées", c'est-à-dire ceux qui plus tard, auraient le gouvernement. Maintenant, que lui et M. Cousin et d'autres de même école aient compté sur l'Université pour arrêter la Révolution et rétablir l'ordre moral, c'est possible, mais que des catholiques aient fait ce rêve et lui ait sacrifié de la liberté de l'enseignement, c'est inouï ! Le trait est particulièrement étrange et suspect chez M. de Falloux, l'homme du monde le moins susceptible de s'emballer. Il est vrai qu'en cette affaire son intérêt politique le poussait à l'emballage.

Nous n'entrerons pas dans le détail de tout ce conflit, qui dura près d'un an. Quelques points seulement doivent être notés. Les Mémoires d'un royaliste disent que l'opposition de l'Université était inattendue et que "M. Louis Veillot commença l'action séparatiste par des polémiques qui permettaient de prévoir les excès de conduite et de langage auxquels il se "laisser aller plus tard."

Il n'y avait rien de moins inattendu que l'opposition de l'Université ; M. de Falloux tout le premier l'attendait si bien qu'il voulut le conjurer par une démarche personnelle près de Louis Veillot, démarche dont les Mémoires ne disent mot. Il fut dans cette rencontre ce qu'il savait être quand il voulait adoucir un adversaire ou conquérir une adhésion : compléteur, souple, doucereux, modeste. L'entretien fut long et fort calme. Le ministre malgré l'abondance de ses compliments, de ses métaphores et de ses sentences, n'obtint ni le concours qu'il sollicitait, ni même la neutralité. Cependant il ne perdit pas toute sa peine. Louis Veillot lui promit de ne rien dire avant que la commission législative ne fût nommée. C'était abandonner tout influence sur le choix des commissaires et faciliter au ministre un premier succès.

Selon les Mémoires, les attaques ou plutôt les imprécations de l'Université auraient été immédiates. C'est faux. Le dissentiment, après huit jours de silence fut marqué, les raisons en furent données ; mais sans colère, sans imprécation, de telle sorte que les relations personnelles pouvaient être maintenues. Et, de fait, l'année suivante, sans nul sacrifice de dignité pour personne, elles furent reprises avec M. de Falloux comme avec M. de Montalembert. En même temps que l'Université combattait le projet de loi, il rendait hommage au talent de ses auteurs, il mettait hors de cause leurs intentions et, de plus sur d'autres questions les soutenait vigoureusement. C'est peut-être l'époque où Louis Veillot a donné le plus d'éloges à Montalembert, qu'il a toujours loué avec tant d'abondance de cœur.

Les Mémoires disent, en outre, que

les attaques de l'Université, d'abord peu écoutées, finirent cependant par alarmer quelques consciences. La vérité, c'est que le plus grand nombre des journaux dévoués à la cause de l'enseignement libre, et la majorité des prêtres et laïcs qui avaient pris une part active à nos luttes, furent mécontents du projet et le dirent nettement. Cette preuve a été faite autrefois, et je ne la ferais de nouveau que si quelqu'un d'autorisé prétendait que je n'ai point dit vrai en accusant de fausseté les Mémoires d'un royaliste.

M. de Falloux est également inexact et incomplet en ce qui touche l'attitude des évêques. Tout en avouant que dans l'épiscopat il y eut de l'hésitation sur la conduite à suivre et que nombre d'évêques jugèrent nécessaire de consulter le Pape, il donne à entendre que de ce côté son œuvre fut trouvée bonne. Non, elle fut seulement, tout compte fait, trouvée préférable au maintien du statu quo.

Pendant le vif du débat, deux évêques seulement, Mgr Clausel de Montaux, évêque de Chartres, et Mgr Menjaud, évêque de Nancy, crurent opportun de donner tout haut et au long un avis motivé ; l'un et l'autre condamnèrent la transaction proposée. Il y eut, en outre, dans la Gazette de Lyon, une note portant que le cardinal archevêque avait écrit au ministre pour réclamer contre plusieurs articles de son projet. Plus tard, vingt-cinq archevêques et évêques transirent au Pape sans en prendre la responsabilité, un mémoire très favorable à la loi. Leur lettre d'envoi se bornait à dire : "La loi, sans étre parfaite, nous paraît préférable au déplorable statu quo sous lequel nous gémissons depuis si longtemps." De plus, d'après une note officielle, vers la même date, onze autres membres de l'épiscopat avaient écrit à Rome dans le même sens. Le mémoire était naturellement l'œuvre de Mgr Dupanloup. Le très actif prélat n'avait, en somme, obtenu que des adhésions limitées, conditionnelles, et ne représentant pas à beaucoup près la moitié de l'épiscopat. Pouvait-il en être autrement lorsque M. Thiers, s'adressant aux universitaires, aux libéraux, aux libre-penseurs, leur disait : Le projet laisse à l'Université la "juridiction, la collation des grades, l'inspection, le gouvernement tout entier de l'enseignement." Et c'était vrai !

M. de Falloux n'eût donc pas le concours de l'épiscopat, il n'en obtint qu'une sorte de neutralité, favorable chez les uns, inquiète chez les autres. S'il le projet, sans réaliser le programme catholique, avait donné tout ce que l'on pouvait raisonnablement espérer, les évêques, au lieu de se diviser et rester neutres, eussent certainement appuyé. De même, les simples prêtres et les laïcs, vieux soldats de la cause, auraient suivi M. de Montalembert. S'il en fut autrement, si le projet de loi compta parmi ses adversaires des prêtres comme les abbés de Cazalès, Combalot, Suchet, Desgarets, Rohrbacher, s'il eût contre lui dans la Chambre dix ou douze députés les plus ardemment dévoués à l'Eglise ; si le chef du parti royaliste dans le propre département de M. de Falloux, le comte Théodore de Fourcades, catholique si dévoué et son ami, proposa au conseil général un vote de blâme, c'est parce que les catholiques pensaient généralement que l'on pouvait faire mieux. Certes, l'action de Louis Veillot était puissante ; cependant il n'eût pu susciter une telle opposition s'il n'avait pas été dans le vrai.

Les Mémoires d'un royaliste sont brefs sur les débats qui précéderont le vote de la Chambre ? C'est assez naturel, puisque M. de Falloux, fatigué et absent de Paris, n'y prit aucune part. La lutte fut ardente et le bruit de la tribune eut des échos dans la presse. M. de Montalembert tonna contre ceux qui avaient refusé de le suivre. S'il lui arriva jamais de retenir des paroles amères, ce ne fut pas cette fois-là. Son discours et la réponse de Louis Veillot ont été réimprimés ; j'y renvoie ceux qui voudront savoir lequel des deux sut garder la mesure. L'opposition catholique parla, non dans l'espoir d'emporter le vote, mais pour sauver les principes. Son orateur fut M. l'abbé de Cazalès. Nul dans tout ce débat ne fit un discours ni plus ferme, ni plus élevé, ni plus modéré.

Le successeur de M. de Falloux au ministère de l'instruction publique était M. de Parieu. On le savait catholique pratiquant, mais on le soupçonnait de tendances gallicanes, et l'on craignait que, s'appuyant sur le

travail et le silence de la commission ministérielle ou commission Falloux, il refusât aux membres des congrégations non reconnues, surtout aux jésuites, le droit d'enseigner. Nous nous trompions. Le gouvernement malgré les instances de la gauche, ne voulut pas introduire cette odieuse exception dans la loi, et la Chambre, après un bon discours de M. Thiers, l'écarta. Ce vote, qui rendit beaucoup moins vive l'opposition de l'Université, et d'autres améliorations de détail obtenues par le concours ou avec l'assentiment du ministre, prouvèrent deux choses : la première que M. de Falloux n'avait rien imposé au président, puisque M. de Parieu, choisi par celui-ci, améliorait l'œuvre de son prédécesseur ; la seconde, que la Chambre qui, plus juste que les auteurs du projet, avait fait entrer Mgr Paris dans la commission parlementaire, pouvait fournir à la liberté de l'enseignement une majorité plus favorable que ne l'avait été la commission formée par le ministre.

(A suivre)

Conseil Législatif

Séance du mardi 5 mai 1888.

Présidence de l'honorable BOUCHER DE LABRUÈRE.

La séance est ouverte à 4 heures. Des pétitions sont déposées sur le bureau par les honorables MM. Garneau, DeBoucherville, Laviolette et Pelletier.

L'honorable PRÉSIDENT. — Je ferai remarquer à cette honorable chambre que certaines pétitions peuvent être reçues mais que celles concernant les projets de loi d'intérêt local ne doivent pas l'être. On m'a demandé l'autre jour mon opinion sur la présentation des pétitions. Je suis prêt à la donner. Je dirai d'abord qu'il y a une grande différence entre les motifs présentés une pétition et la recevoir ; et je m'appuie pour cela sur l'autorité de May, qui cite un précédent où l'on voit qu'une pétition a été présentée à la Chambre des Communes mais qu'elle n'a pas été reçue par cette chambre. Bourinot exprime la même opinion. Il n'y a donc aucun doute sur la différence des mots *présentation* et *réception*.

Dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire lorsqu'une pétition concernant un projet de loi d'intérêt local est présentée, il faudrait d'abord adresser une requête à la chambre pour faire recevoir cette pétition. C'est la ligne de conduite que prescrivent May, Bourinot et Todd. Un fois que la requête est adressée à la chambre, on demande alors la suspension de la règle 57.

L'honorable M. DEBOUCHERVILLE. — Les explications de l'honorable Président sur la réception des pétitions sont très claires. Mais il y a une question qu'il ne faut pas oublier. On dit que l'époque fixée pour la réception des pétitions concernant la législation privée finit deux semaines après le commencement de la session ; les délais expiraient donc cette année le 29 mai. Dans ce cas, les pétitions présentées le 29 mai ne peuvent pas être reçues, puisque le comité des bills privés doit en faire rapport avant qu'elles soient reçues par la chambre. Il faut donc présenter les pétitions avant l'expiration des deux semaines, et il n'y a aucun moyen d'en présenter le jour même de l'expiration des délais.

L'honorable PRÉSIDENT. — Oui, on le peut, au moyen d'une pétition, comme je l'ai expliqué plus haut.

L'hon. M. J. J. ROSS. — Faisons donc comme aux sessions précédentes ; nous avons toujours fait exceptions pour la réception des pétitions. Suivons les précédents.

L'honorable M. DEBOUCHERVILLE. — Nous n'avons pas de précédent pour le cas qui nous occupe. A chaque session, nous n'avons jamais suivi les règles de cette chambre.

L'honorable M. J. J. ROSS. — Nous avons des précédents. Nous avons toujours étendu les délais pour la réception des pétitions. Aujourd'hui, c'est la même chose que l'on veut. L'honorable ministre des travaux publics, du reste, a dit l'autre jour, en cette chambre, que les délais seraient prolongés pour des raisons importantes.

L'honorable M. GARNEAU. — J'ai l'honneur de proposer la suspension de la 51e règle de cette chambre et que les pétitions mentionnées soient reçues.

Cette proposition est adoptée. L'honorable D. A. ROSS. — J'ai l'honneur de proposer que les délais pour la réception des projets de loi

d'intérêt local soient prolongés jusqu'au 12 juin courant.

L'Assemblée législative transmet les projets de loi suivants au Conseil législatif :

Acte amendement certains articles du code municipal ;

Acte amendement que les territoires érigés en paroisses, en vertu de l'acte 34 Vict. chap. 8, sont des municipalités scolaires et faisant disparaître tous doutes à ce sujet ;

Acte pour amender l'acte 48 Vict. chap. 7, relativement à l'agriculture ;

Acte pour remettre en vigueur la charte de la compagnie du chemin de fer des comtés Unis et prolonger les délais pour le commencement et le parachèvement de ses travaux.

L'honorable M. Garneau. — J'ai l'honneur de proposer, appuyé par l'honorable conseiller pour Salsbery, que, comme marque de respect pour la mémoire de M. Ferrier, la chambre s'ajourne maintenant. Tout le monde est unanime à regretter la perte du doyen de cette chambre au moins du doyen d'âge. La disparition de M. Ferrier de la scène du monde est certainement une perte sensible non seulement pour la province mais encore pour tout le pays, car comme sénateur et comme conseiller législatif, il a rendu de grands services à son pays. Il faisait partie de plusieurs institutions de bienveillance et de charité ; il a été aussi maire de Montréal. De sorte qu'on peut dire que sa vie a été bien remplie. Il n'est donc que juste que la chambre s'ajourne comme marque respect pour sa mémoire.

L'honorable M. STARNES. — L'honorable leader de cette chambre m'ayant fait l'honneur de m'inviter à appuyer sa proposition, je me permettrai en conséquence d'offrir quelques courtes remarques à cette chambre.

Il y a quelques jours à peine, la chambre déplorait la perte de trois de ses membres distingués. Aujourd'hui un autre disparaît d'un milieu de nous pour toujours. Je n'hésite pas à le dire, l'honorable M. Ferrier était un homme respecté et estimé non seulement en cette chambre mais encore à Montréal et dans toute la province, et nous en avons vu la preuve à ses funérailles. La province vient de perdre un bon et brave citoyen.

Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est en 1831 que M. Ferrier est venu se fixer au pays, aussitôt après son arrivée, il s'est lancé dans les affaires avec une énergie et une intégrité dignes de tout éloge, et tout ce qu'il a entrepris, il l'a réalisé avec cette conscience ferme et inébranlable qui le distinguait dans l'exécution de ses devoirs.

J'ai eu la bonne fortune de le connaître depuis plus de quarante ans, et je dois déclarer ici que je n'ai jamais entendu dire une parole malveillante ou de blâme contre lui, soit dans sa vie politique, soit dans sa vie privée. M. Ferrier a accepté différentes positions et toujours il a su mériter la confiance du public. Dans sa vie politique, il a donné son vote en faveur de telle ou telle mesure parce qu'il était convaincu qu'elle était dans l'intérêt public. C'est donc une grande perte pour la province, et Montréal a su le reconnaître, car les funérailles de M. Ferrier ont certainement été les plus nombreuses qui aient eu en cette ville, qui a voulu en cette circonstance payer un tribut d'hommages et de respect à ce digne citoyen. En terminant ces quelques remarques je demande permission à la Chambre de lui citer quelques-unes des paroles qui ont été prononcées à son oraison funèbre :

There is nothing great but Christianity. The memory of the just is blessed, and we should bury the mortal remains of our distinguished friend in the sure and certain hope of a glorious resurrection.

Je n'ai pas de doute que cette honorable chambre partage entièrement ces nobles sentiments.

L'honorable M. J. J. ROSS. — Cette honorable chambre ne doit certainement pas laisser passer cette occasion sans payer un faible tribut d'hommages aux grandes vertus domestiques, sociales et politiques à M. Ferrier, à cet homme qui a joué un rôle si important dans les affaires de son pays depuis quarante ans. Tous ceux qui l'ont connu, savent qu'il a toujours travaillé avec la même sincérité, la même activité et la même énergie à se rendre utile à son pays. M. Ferrier a occupé des positions importantes ; il a été maire de Montréal, il a fait partie d'un grand nombre d'institutions d'éducation et de charité, et dans l'accomplissement de ses nombreux devoirs, il s'est tou-

jours attiré les plus grandes éloges. C'est donc une perte bien sensible pour la société et le pays.

L'honorable M. D. A. Ross.—Je n'ai que quelques mots à ajouter aux remarques qui viennent d'être faites. Bien que n'appartenant pas au même parti politique que moi, M. Ferrier a toujours été courtois à l'égard de ses adversaires. Je le connais depuis un grand nombre d'années, et j'ai toujours constaté en lui la plus grande habileté et le plus grand zèle dans l'accomplissement des charges importantes qui lui ont été confiées dans le cours de sa longue carrière. C'est une perte pour tout le pays, et il sera bien difficile de la réparer. La proposition est adoptée. La séance est levée.

ANNONCES NOUVELLES

Terre à vendre.—J. A. Nadeau. Nouvelles étoffes à robes—Behan Brothers Bazar pour la reconstruction du couvent de S. Félix du Cap Rouge

CANADA

QUEBEC, 7 JUIN 1888.

LA DETTE PROVINCIALE

Nous disions hier que M. Mercier avait cité des précédents anglais pour prouver que la conversion de notre dette provinciale était praticable. Mais il n'a pas dit que lorsque le gouvernement de la mère-patrie eût recouru à cette ressource avantagée pour le trésor, la durée stipulée des obligations était expirée et le rachat à l'option du débiteur.

La récente conversion d'une partie de la dette publique opérée par M. Goschen est un des exemples les plus frappants de ce fait. Les obligations qui ont fait l'objet de la conversion présente, étaient parvenues à maturité depuis 1874. Il était donc loisible au chancelier de l'échiquier depuis les quatorze dernières années, de remplacer les obligations échues par d'autres portant un intérêt moins élevé.

C'est absolument la ligne de conduite suivie par sir Charles Tupper pour certaines obligations du gouvernement fédéral devenues convertissables. Pourquoi le ministre des finances, puisqu'il était en si grands frais d'économiser des intérêts au trésor fédéral, n'a-t-il pas mis toute la dette sur le même pied, puisque, suivant le premier ministre de notre province, il est si facile d'opérer la conversion in globo de nos dettes ? M. Mercier serait-il par hasard plus habile financier que Sir Charles Tupper ? Aurait-il plus d'expérience dans les affaires que Sir Donald Smith ou M. Buchanan, gérant de la banque de Montréal, qui ont déclaré publiquement tous deux que le projet caressé par M. Mercier était illégal et partant impossible.

Les remarques de ces deux hommes de la finance ne laissent aucun doute que la conversion de la dette provinciale ne peut être imposée aux porteurs d'obligations. Ce serait la répudiation d'un contrat conclu avec eux, et cette violation ne pourrait se faire, ni même être tentée, sans créer un grand préjudice à la province et nuire à son crédit.

Voici comment M. Buchanan a répondu à une interpellation qui lui a été faite, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de la banque de Montréal, relativement à ce sujet :

« Quant à la question de M. Crawford au sujet des dettes de la province de Québec, je puis répondre que la banque a en mains environ \$60,000 de ces dettes. Nous avons lu dans quelques journaux que le premier ministre de la province de Québec se serait exprimé de manière à laisser entendre qu'il était non seulement possible mais aussi parfaitement légal pour la province de faire rentrer au pair ces dettes et ces garanties, et de les consolider à un intérêt moins élevé, sans le consentement des porteurs de dettes. Ce rapport n'est pas confirmé, et nous pouvons à peine supposer que l'hon. M. Mercier, qui possède tant d'habileté et d'expérience, puisse prendre une si grande responsabilité.

« J'espère que les paroles de l'hon. premier ont été mal interprétées. Je ne puis pas croire que le gouvernement de la province traiterait de ces dettes et de ces garanties comme s'il n'y avait aucune convention entre le débiteur et le créancier. Ce ne pourrait être que préjudiciable au crédit du pays, si une pareille rumeur se répandait sur les marchés monétaires de l'étranger.

Sir D. A. Smith s'est exprimé à peu près dans le même sens. Tous deux ne peuvent pas s'arrêter à croire que M. Mercier puisse songer à for-

cer la main aux créanciers du trésor provincial. Mais ils ne connaissent pas leur homme, car M. Mercier est plus audacieux qu'on pense, et du reste il est trop engagé maintenant pour pouvoir reculer. Nous l'attendons à l'œuvre.

LA CHAMBRE

La question générale des chemins à barrière est venue incidemment sur le tapis hier à l'occasion de la demande de documents faite par le député d'Hochelaga au sujet de l'abolition des taxes de péage sur une partie des chemins de l'île de Montréal.

Plusieurs députés ont pris la parole, entre autres les honorables MM. Mercier et Blanchet, ainsi que M. Faucher, Desjardins, Picard et Boyer.

Le premier ministre a déclaré qu'il ne pourrait pas encore régler définitivement la question, mais qu'il en ferait avancer la solution, en convertissant la dette créée par les débiteurs de chemins à barrières. Décidément notre premier ministre est un convertisseur de première volée.

M. Casgrain, député du comté de Québec, représente un comté sillonné en tous sens par des chemins à barrières. Il a dû déclarer tout haut ce que beaucoup de gens pensent, que les taxes de péage étaient exorbitantes. Ainsi, le voyage de Québec au Saint-Montmorency coûte 46 centimes pour le droit de passage sur le pont Dorchester, et la traversée de la barrière du Saint. C'est une imposition nécessaire sans doute pour les dépenses considérables exigées pour l'entretien de la route, mais enfin le public en souffre, les cultivateurs comme les citoyens de Québec. La ville se trouve cernée par une série de barrières que l'on ne peut franchir sans bourse délier, à part les autres inconvénients qui résultent des obstacles à la circulation.

La plupart des députés qui ont pris la parole sur cette question se sont fortement prononcés pour un changement dans le système actuellement suivi. Il n'y a eu que M. Boyer, député de Jacques-Cartier, qui s'est carrément fait le défenseur du maintien du statu quo.

Les porteurs de dettes ont fait des sacrifices d'argent pour ces chemins. Il n'est que juste qu'ils ne soient pas lésés dans leurs droits. Le gouvernement ne pourrait-il pas s'entendre avec eux et leur payer une indemnité quelconque en échange de l'abandon de droits acquis de longue date ?

Cette question des chemins à barrières est très complexe. Habile qui pourra la résoudre à la satisfaction générale.

Plusieurs projets de loi ont été adoptés hier, en troisième délibération.

Acte incorporant The Shamrock Amateur Athletic Association.

Acte amendement et refondant l'acte 12 Vict., ch. 149, constituant en corporation l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal.

Acte refondant l'acte d'incorporation de la société St-Jean-Baptiste de la ville de St-Jean.

Acte augmentant les pouvoirs de la compagnie de marbre de Sherbrooke et de la compagnie de chaux et de marbre de Dudswell.

Plusieurs projets de lois sont adoptés en deuxième délibération, entre autres les suivants :

Acte réglementant les cotisations d'église dans les paroisses catholiques romaines de Montréal, en ce qui concerne les paroisses nationales.

Acte amendement l'acte qui constitue en corporation "The Dominion Lime Company."

Acte permettant la vente de propriété immobilière appartenant à la substitution créée par le testament de feu John Monk, et le placement du produit de la dite vente.

Acte constituant en corporation "The Orford Mountain Railway Company."

Acte amendement de nouveau les actes qui constituent en corporation la cité de Québec.

Acte constituant en corporation les "Petites Soeurs des Pauvres"

Acte amendement l'acte qui constitue en corporation la Compagnie de chemin de fer de Lachine et d'Hochelaga.

Acte régularisant la cléricature de Théophile Alexandre alias Alexandre Archambault, médecin, de St-Paul l'Ermitte, comté de l'Assomption.

Acte détachant du township de Stanbridge et érigeant en municipalité distincte, pour les fins civiles, municipales et scolaires, la paroisse de Stanbridge Station.

Acte pour changer les limites de la municipalité du village d'Arthabaska-ville.

Le député de Laval a demandé au gouvernement de vouloir exhiber la liste des employés de tous les bureaux publiés avec le chiffre de leurs émoluments, à partir du premier janvier 1887.

On a été surpris d'entendre un ministre dire que cette demande n'était pas régulière. Est-ce que le public n'a pas le droit d'être informé s'il y a eu augmentation dans le nombre des employés, si les démissions ont été justifiées, si les salaires sont en proportion du travail de chacun.

La demande de M. Leblanc est d'autant plus nécessaire, qu'il y a lieu de croire que le gouvernement actuel a commis de grosses bévues dans la distribution des emplois civils. N'est-il pas notoire en effet que certains bureaux ou départements regorgent d'employés inutiles et souvent nuisibles, placés là sous divers prétextes, mais toujours sans raisons valables ? Cette liste, si jamais le gouvernement se décide à la soumettre, va nous fournir des amusements pour longtemps.

Les extravagances consommées pour l'aménagement et l'éclairage du palais de justice de Québec vont être mises au jour. M. Casgrain a demandé hier au gouvernement de mettre devant la chambre les documents et écrits relatifs à l'achat et à la pose des gazeliers, des horloges et des meubles luxueux devant lesquels les plaideurs s'arrêtent ébahis. M. McShane, qui paraît être le grand coupable de toutes ces extravagances, s'est montré audacieux en défiant les députés de la gauche de prouver qu'il a été extravagant. Mais la preuve est écrite sur tous les parquets et sur toutes les murailles du palais de justice. De quelle autre preuve avons-nous besoin ?

LORD STANLEY DE PRESTON

Notre gouverneur-général est attendu à Québec lundi prochain. Son Honneur le juge Fournier, de la Cour Suprême a été chargé de lui faire prêter le serment d'office.

Lord Stanley est le plus jeune fils de Lord Derby qui fut à trois reprises premier ministre de l'Angleterre. Il est né le 15 janvier 1841. En mai 1864, il épousa lady Constance, fille du comte de Clarendon, et il eut dix enfants, huit garçons et deux filles. Un garçon et une fille sont morts. Son unique fille, lady Isabel Constance May est née le 20 septembre 1875. Son fils aîné Edmund George Villiers, qui est lieutenant dans la garde des Grenadiers, est né le 4 avril 1865. Il viendra en Canada avec son père. Le deuxième fils du gouverneur-général, Victor Albert, est officier dans la marine royale.

Lord Stanley a été capitaine dans les Grenadiers, position qu'il abandonna en 1865. Il a été aussi pendant quelque temps lieutenant colonel commandant le King's Own Royal Lancashire Regiment. Il a représenté Preston à la chambre des Communes de 1865 à 1868 ; la division nord de Lancashire de 1868 à 1885, et la division Blackpool de Lancashire de 1885 jusqu'à son élévation à la pairie en 1886 sous le nom de lord Stanley de Preston. Il a été lord de l'amirauté en 1868, sous la première administration de M. Disraeli ; secrétaire des finances du Trésor, de 1877 à 1878, sous la seconde administration de M. Disraeli ; secrétaire d'Etat pour la guerre de 1878 à 1880 sous la même administration ; vice-président du comité de l'éducation, en 1885 ; secrétaire d'Etat pour les colonies de 1885 à 1886, sous la première administration de lord Salisbury ; président du bureau de commerce en 1886.

A son arrivée à Québec, la Corporation lui présentera une adresse de bienvenue. La corporation d'Ottawa se propose de faire la même chose.

Le parti vici-royal se compose comme suit : le capitaine Colville, secrétaire militaire ; trois aides-de-camp, le capitaine MacMahon, le lieutenant Hon. E. Stanley, tous

deux des grenadiers, et le lieutenant Fitzroy Bagot, de la cavalerie Westmoreland Yeomanry ; ce dernier est accompagné de Mme Bagot ; trois enfants de lord Stanley—une fille et deux garçons—et Mlle Lester.

PETITE GAZETTE

On annonce la mort de Dom Eugène Gardereau, prieur de Solismes, et chef des Bénédictins français. Il était âgé de 81 ans, et avait passé 50 ans dans le monastère.

Le Mail, le nouvel organe du parti libéral, demande au gouvernement d'Ontario de s'opposer à l'établissement des écoles catholiques et d'abolir officiellement la langue française dans cette province. Ces insanités lui sont inspirées par la frayeur que lui cause l'augmentation de la population canadienne-française et catholique dans l'Ontario.

M. Horace Archambault, avocat, a été nommé hier membre du Conseil législatif en remplacement de son père l'hon. Louis Archambault, qui a donné sa démission.

L'hon. L. Archambault représentait la division Repentigny au Conseil législatif depuis 1867, et avait représenté l'Assomption à l'Assemblée du Canada depuis 1857.

Los conservateurs de Manitoba sont à s'organiser pour la prochaine campagne électorale. Une convention conservatrice s'est ouverte à Winnipeg. Des discours chaleureux ont été prononcés par M. Norquay et plusieurs autres. L'élection des officiers a eu lieu hier et on croit que Howell, avocat de Winnipeg, a été élu président.

M. Duncan McIntyre vice-président de la compagnie du Pacifique, et M. R. B. Angus, un des directeurs de cette compagnie, sont à Québec. Le but de leur voyage est de prendre des arrangements en vue de construire à Québec un hôtel moderne qui serait sous le contrôle de la compagnie.

M. McIntyre ajoute que rien n'était définitivement réglé, mais que d'ici à quelques jours il sera en mesure de donner plus de détails.

Il a plu à Notre Souveraine d'accorder, à l'occasion de son soixante-neuvième anniversaire, le titre de baronnet à l'honorable Thomas Galt et à sir Daniel Wilson.

Sir Thomas Galt a joué un rôle important en politique, et il est maintenant un juge respecté. Sir Daniel Wilson est le président de l'Université de Toronto.

Tous deux sont de la province d'Ontario.

La première tentative du général Boulanger dans la chambre des députés n'a pas été brillante. Sa motion pour reviser la constitution, a été rejetée par une majorité de près de deux cents voix. De plus, M. Floquet, le premier-ministre, n'a pas l'air d'avoir bien peur du prétendu dictateur. Il a plutôt l'air d'en rire et de s'en moquer un peu. S'il peut amener le reste de la France à en rire aussi, son règne n'aura pas été long.

Des négociations sont en cours pour la formation d'un syndicat destiné à faire une des plus grandes opérations de chemin de fer qui se soient faites au Canada. Il s'agit de l'achat de la ligne du Pacifique d'Ottawa à Québec par le chemin de fer du Nord et d'amalgamer avec le Pontiac Pacific, Gatineau Valley, Lac St-Jean et autres chemins de colonisation. L'honorable L. R. Church, MM. H. T. Beemer et autres sont parmi les promoteurs du projet.

DÉPÊCHES

LE PRÉSIDENT CARNOT

Paris, 6.—Le président Carnot est sur le point de faire un voyage dans le nord ouest de la France. Il se rendra aussi dans le nord. Il a accepté l'invitation de faire une visite à Rouen et à Havre.

RUMEUR

Bucharest, 6.—Le bruit court qu'on a l'intention de couronner le czar empereur de l'Asie centrale à Samarkand, afin de détruire l'influence du titre de la reine Victoria, comme impératrice de l'Inde.

L'EMPEREUR DU BRÉSIL A AIX-LES-BAINS

Milan, 6.—L'empereur et l'impératrice du Brésil, accompagnés des docteurs

Charcot, Semmola, Giovanni et Mottamajo, sont partis pour Aix-les-Bains. L'empereur n'a pas souffert du voyage. Le docteur Avinos est arrivé à Aix-les-Bains pour prendre part à la consultation des médecins sur le cas de l'empereur.

LES MUNICIPALITÉS FRANÇAISES

Paris, 6.—Le Temps dit quels sont, pour 73 départements français comprenant 2,291 chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les résultats du renouvellement des municipalités : Dans 1,634 chefs-lieux, la municipalité est entièrement républicaine ; Dans 550, elle est entièrement conservatrice ; Dans 7, elle est douteuse ; Dans 30, elle est composée de républicains et de conservateurs.

Sur ces 30 municipalités, 16 ont élu des maires républicains, 13 ont nommé des maires conservateurs et 3 ont choisi des maires de nuance politique douteuse.

Dans 50 chefs-lieux, la constitution de la municipalité a été ajournée.

Comme on le voit, il y a 1,665 municipalités républicaines et 567 conservatrices. La différence en faveur des républicains est donc de 1,099 municipalités.

LA CRISE EN ALLEMAGNE

Berlin, 6.—L'empereur, en sus de sa maladie physique, souffre encore d'une dépression morale qui a dû être aggravée si ce n'est tout à fait causée par les difficultés actuelles entre la couronne et le ministère. Il y a de nouveaux indices qu'une crise ministérielle existe réellement, sans que cependant on puisse dire rien de positif sur l'état où elle est rendue.

On dit que Bismarck n'a pas du tout l'intention d'identifier sa cause à celle du ministre Puttkamer, qui, tout probablement abandonnera le ministère. L'empereur va examiner la réponse de Puttkamer et décidera si la lettre (celle de l'empereur) doit être publiée en même temps que le bill quinquennal sera promulgué.

INCENDIE DE HULL

Ottawa, 6.—C'est la troisième fois depuis 8 ans que Hull est ravagé par un incendie. Le feu se déclara au dessous de l'escalier pendant que le conseil-de-ville siégeait. On suppose que l'incendie aurait été allumé par un bout de cigare jeté dans un amas de vieux papier au dessous de l'escalier.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité qu'environ un quart d'heure après l'incendie déclaré, près de quarante maisons étaient en flammes. Les pompiers n'étant pas en assez grand nombre étaient impuissants à maîtriser les progrès du feu et de plus la pression de l'eau à certains boyaux était assez faible pour n'atteindre qu'à une hauteur de 20 pieds.

L'église catholique de Hull était la plus belle de l'archidiocèse d'Ottawa après celle de la Basilique. Cette église était construite en pierre avec une couverture en tôle et s'il y avait eu de l'eau un tant soit peu elle eût été sauvée. L'église seule valait \$150,000 et les constructions de la fabrique dans le voisinage valaient \$100,000.

Lorsque la pompe à vapeur d'Ottawa, la Conqueror, fut arrivée, elle servit à alimenter deux jets d'eau puissants. C'est à elle qu'est dû le sauvetage du couvent.

Les vapeurs Eddy et Union lancèrent des jets d'eau puissants d'eau sur les piles de bois des scieries Eddy. Ils les sauvèrent aussi et il n'y eut que quelques piles qui furent consumées.

Les pertes seront certainement de plus d'un demi million de piastres et les assurances dont le montant est connu, sont les suivantes :

Sur l'église.....	\$80,000
Sur le couvent.....	4,000
Sur l'Hôtel de Ville....	5,000

Sir Hector Langevin ayant reçu un télégramme hier de M. Baillairgé, député ministre des travaux publics, l'informant que Hull était en feu et demandant du secours, donna ordre à tous les employés de son département de se rendre sur le théâtre de l'incendie et de prêter tous les secours possibles.

Echos & Nouvelles

Pèlerinage à la bonne Ste Anne
Sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Taschereau

Le pèlerinage des Enfants de Marie, de St-Roch, sous la direction du Révérend F. X. Bélanger, curé de St-Roch, aura lieu, lundi le 17 juin.

Le départ aura lieu du quai Champlain, à 6 heures a. m.

Mort ivre

Mardi après-midi, un individu assez bien mis, ayant fait la noce à Québec, a été saisi sur le ponton de la traversée à Québec, presque mort ivre, et n'ayant aucune connaissance.

Ce n'est qu'une couple d'heures après qu'il a repris ses sens et a pu traverser à Lévis.

La cour d'échiquier

Les jugements dans les réclamations concernant l'embranchement de l'Intercolonial, à Lévis, seront rendus d'ici à quinze jours.

M. Burbridge est reparti pour Ottawa, hier soir.

Sa réputation est grande

Des milliers de personnes proclament, dans toutes les parties du monde, que la poudre pour la pâte dite Imperial Cream Tartar est supérieure à tout autre article du genre. Elle est en vente chez tous les épiciers.

Brillant examen

Mardi, à l'Université Laval, Monsieur l'abbé Henri Arthur Scott, vicaire à Notre-Dame de Lévis, a subi avec grand succès l'examen du Doctorat en Théologie. Les interrogateurs étaient Mgr Piquet, MM. les abbés M. Labrecque, H. Gouin et J. Laberge.

Mgr Hamel, Mgr Méthol, plusieurs

prêtres du séminaire et de la ville, ainsi que les étudiants en théologie et en philosophie assistaient à cette solennité.

Nos félicitations les plus sincères au nouveau Docteur.

Chambre des Notaires

A une heure hier après-midi, la chambre des notaires s'est réunie pour présider à l'élection de ses officiers pour l'année courante.

M. A. G. Tourangeau agissait comme président et M. Delage comme secrétaire.

Les messieurs suivants ont été élus officiers de la chambre des Notaires :

MM. Vincelàs Larue, Jos. Ed. Roy, de Lévis, C. Tessier, J. A. Charlebois, J. E. Boly, L. P. Sirois, E. G. Meredith et A. Paquet.

Ces messieurs devront se réunir en octobre prochain à Montréal, pour élire leur président.

Fête religieuse

Vendredi prochain une grand-messe sera chantée à la Basilique à 7 heures du matin.

Le même jour, à 7 heures du soir, il y aura saint solennel. Après le saint, sermon de circonstance.

Pendant la cérémonie une quête sera faite pour aider à terminer la magnifique chapelle du Sacré-Cœur, maintenant en construction.

Cette fête religieuse promet d'être très attrayante. Rien n'a été épargné pour la rendre aussi magnifique que possible. La partie musicale a été confiée à notre excellent artiste M. Gustave Gagnon qui s'est assuré le concours de nos meilleurs chanteurs et chanteuses. C'est une œuvre très méritoire à la tête de laquelle figurent nos dames charitables de la ville. Nous invitons donc avec instance le public charitable et amateur de belle musique à assister en masse à cette jolte fête.

Excursion de la presse

L'excursion annuelle des membres de la Presse Associée se fera cette année, à Paris.

Le prix du passage de Québec au Havre, aller et retour, est de \$75.00. C'est un voyage qui coûtera environ \$200.00.

Les membres de l'Association seront seuls admis.

Iles de la Madeleine

Le steamer "La Canadienne" doit se rendre aux Iles de la Madeleine pour ramener l'équipage du "Hebe", qui est en quarantaine à Bijou depuis plusieurs mois.

Onguent et Pilules d'Holloway

Bien qu'il soit impossible, dans ce climat de température changeante, de prévenir toute maladie, cependant la forme et la fréquence peuvent en être mitigées par l'emploi des médicaments. Lorsque l'enrouement, la toux, et la respiration bruyante et la fièvre indiquent une irritation de la gorge ou de la poitrine, l'Onguent d'Holloway doit être frotté sans délai sur ces parties, et les Pilules doivent être prises à doses appropriées, pour faciliter son action curative. Aucun catarrhe ni mal de gorge ne saurait résister à ces remèdes. Des directions imprimées enveloppent chaque paquet des médicaments d'Holloway, qui conviennent à tous les âges et à toutes les conditions, et à toute maladie ordinaire dont souffre l'humanité.

Exploration

On a recommencé la semaine dernière l'exploration hydrographique sur le fleuve St-Laurent. On croit que ce travail, qui est payé en proportions égales par les gouvernements impérial et fédéral, sera achevé cette année.

Mesure hygiénique

Un détachement d'hommes de police visite, en ce moment, les cours de cette ville dans l'intérêt de la santé publique.

L'Hôpital de la Marine

En conséquence du grand nombre d'étrangers qui visitent notre port depuis le commencement de la navigation, l'hôpital de la Marine compte, en ce moment un bon nombre de patients. Les uns y ont été transportés à la suite d'accidents, d'autres pour diverses maladies, comme la diphtérie, la dysenterie, etc. Il y a eu, la semaine dernière, deux cas de choléra-morbus, mais ils n'ont pas été fatals.

Incendie à Lévis

De bonne heure hier matin, le feu s'est déclaré, on ne sait trop comment, dans un hangar appartenant à M. C. Blouin, épicier de Notre-Dame de Lévis. En quelques instants, le hangar a été consumé, et des flammes se sont propagées à la maison de M. Blouin.

Malgré les efforts courageux des pompiers et d'un grand nombre de citoyens, la maison a été également détruite.

M. Blouin a perdu de plus une paire de boeufs, qu'il avait achetés la veille au prix de \$12. Il avait, dit-on, une assurance de \$800 sur ses propriétés.

Phénomène étrange

Il est apparu un étrange spectacle dans le nord du firmament, à Findia, Ohio, le 21 mai, sur les onze heures du soir, qui a jeté la consternation parmi les habitants. C'était la représentation d'une main humaine, d'une immense grandeur, et effroyable dans son éclat réel. De bonne heure le soir le nord du firmament avait une apparence singulière qui, à mesure que la nuit s'avancait, prit la forme de jets de lumière changeants sans cesse de couleur, s'élevant de l'horizon et disparaissant ensuite, mais devenant de plus en plus brillante et contraire à la nature, à chaque apparition. Ceci continua jusqu'à vers onze heures, quand ceux qui observaient le phénomène furent terrifiés de voir que ces tiges de lumière se concentraient en un objet éloigné qui prit bientôt les proportions d'une main gigantesque, bien formée et aussi distincte que si

elle eut été peinte sur la partie sombre du firmament.

La main semblait être d'une substance fantastique, de laquelle sortaient des vagues de lumière de couleur de sang aussi régulièrement que les battements du cœur dans un corps humain et tombaient ensuite du bout des doigts en gouttes de la même couleur, presque aussi grosses que des balles en air chaud. Le premier doigt de la main était dirigé vers la ville endormie comme pour avertir le peuple qu'un malheur le menaçait. Le spectacle dura une heure et à été observé par des centaines de personnes, que la frayeur rendait muettes, puis a commencé à s'obscurcir et enfin a disparu entièrement. C'était la plus étrange et la plus solennelle exhibition de la nature qu'on ait jamais vue, et les conjectures relatives à la cause et à la signification de ce phénomène abondent.

Notes agricoles

Manière de couper les patates de semence.—Un bulletin émanant de la "Ferme expérimentale de l'Etat d'Ohio" peut se résumer ainsi :

On a beaucoup parlé et beaucoup écrit à propos de la manière de couper les patates de semence, et on a fait de nombreuses expériences dans différentes parties du pays. Il est évident pour tous que la nature du sol et le mode de culture ont beaucoup d'influence sur les résultats. Dans un sol riche parfaitement cultivé, on peut avoir de bons rendements avec tous les modes de semences ; dans un sol pauvre, planter de petits morceaux est une grave erreur, car on sait qu'au début de leur végétation les plantes se nourrissent au dépend de leur semence, et alors on comprend que plus le morceau est petit, moins il alimentera la végétation. Les tubercules entiers et de gros morceaux donnent une végétation forte et rapide. La récolte est plus hâtive et plus abondante qu'avec de petits morceaux, mais la proportion de petites patates est plus considérable.

D'un autre côté, en plantant des morceaux avec un seul œil le rendement est généralement faible, quoique les patates soient presque toutes grosses.

Ci-dessous sont les résultats obtenus à la ferme expérimentale de l'Etat d'Ohio. Dans toutes les expériences on a employé de grosses patates :

Morceaux à un seul œil, moyenne pour 4 ans, 98 boisseaux par acre ;
Morceaux à deux yeux, moyenne pour 2 ans, 180 boisseaux par acre ;
Patates coupées en deux, sur le long, moyenne pour 2 ans, 225 boisseaux par acre ;
Tubercules entiers, moyenne pour 4 ans, 236 boisseaux par acre.

Ces rendements sont d'accord avec les résultats obtenus partout où on a fait des expériences sérieuses pendant quelques années. Sous le rapport de la qualité de la récolte et du coût de la semence, les morceaux à deux yeux ont été plus satisfaisants à la ferme expérimentale, mais toujours avec des morceaux de grosses patates.

AVIS AUX MÈRES

Le "syrop calmant de Mme Winslow, devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt-cinq cents la bouteille.

Québec, 5 mai 1888.

HEURES DE LA MARÉE

MARÉE HAUTE À QUÉBEC—1888

	Juin	Matin	Soir
Lundi	4	2 37	3 09
Mardi	5	3 39	4 08
Mercredi	6	4 31	4 33
Jeudi	7	4 55	5 15
Vendredi	8	5 55	5 53
Samedi	9	6 43	6 33
Dimanche	10	6 48	7 04

N. B. Le courant se fait sentir quarante-cinq minutes après la marée haute.

PHASES DE LA LUNE

Nouvelle lune, samedi, 9 juin, à 9 heures 14 minutes a. m.

Naissance

Samedi dernier, à St-Roch, Québec, la femme de M. Ferdinand Bussière, sergent de police, deux garçons.

Terre à vendre

DANS LE MADAWASKA, Etat du Maine.

MARTIN SAVAGE, DE ST-FRANÇOIS, dans le comté d'Arroostook, Etat du Maine, étant décédé, son bien se trouve en vente. Ce bien consiste d'une grande terre sur la côte du fleuve St-Jean et de trois îles dans le fleuve. Le tout est en parfait état de culture, et produit inépuisablement. Maison à deux étages, quatre grandes, et une étable spacieuse. Le meilleur prix est toujours payé pour les différents produits de la terre sur les lieux même.

A BAS LEUX CE BIEN VAUDRAIT \$12,000.00, mais il sera vendu beaucoup moins. De bonnes facilités seront données aussi pour faire les paiements. Pour de plus amples informations, voyez ou écrivez à :

J. A. NADEAU,

FORT KENT, MAINE.

807

Narcisse Brousseau

— DE —

Newberry, Michigan

ANNONCE qu'il est le propriétaire d'un agrès A complet pour creuser des puits jusqu'à une profondeur de 200 pieds, au moyen d'un tuyau de six pouces de diamètre. Il attend, par ce moyen les sources d'eau les plus pures et les plus salubres. L'introduction de pompes à une telle profondeur prévient la gelée dans l'importer quel climat.

C'est pourquoi il a été loisible à M. BROUSSEAU de construire des puits servant d'aqueduc à des villages considérables et toujours avec succès.

M. BROUSSEAU a de nombreux certificats attestant sa compétence, et il n'y a rien de ceux qui ne se trouvaient pas satisfait. Il espère qu'une corporation voudra bien lui confier un ouvrage de cette nature.

Québec, 8 mars 1888.

BAZAR

POUR LA RECONSTRUCTION DU COUVET DE S. FELIX DU CAP ROUGE.

Sous le patronage de Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

CE bazar s'ouvrira dans la maison d'école actuelle, à S. FELIX DU CAP ROUGE, à la fin de JUILLET prochain, à un jour qui sera annoncé plus tard.

Les dames dont les noms suivent ont eu la charité de vouloir bien se charger des différentes tables du bazar.

TABLE DU S-CŒUR :—Mesdames J. Drolet, Letellier, Ls Bédard, Ed. Juneau et O. Papillon.
TABLE STE-ANNE :—Mesdames N. Everell, J. Murphy, F. Roussel, R. Feeney et N. Veilleux.
TABLE S-PATRICE : (Table de la loterie, &c.)—Madame N. Flood et Mesdemoiselles Jeanne et Anny Flood.

TABLE DE LA STE-FAMILLE : (Table des rafraichissements) — Mesdames Miville-Deschênes, E. Doré, N. Delisle, V. Mathieu et J. Julien.
Québec, 2 juin 1888 805

HOMMES

NOTRE spécifique No 23 restaure d'une manière permanente les forces vitales épuisées, la virilité perdue et la débilité générale, quand tout autre traitement fait défaut. Envoyez 6 cents en timbres pour notre TRAITÉ et les DIRECTIONS en vue de la guérison à domicile.
TORONTO MEDICINE CO., 343, avenue.
SPADINA, TORONTO, ONTARIO.
Québec, 25 mai 1888—1an 801

Pot Pourri Japonais,

Pots de Pot Pourri Japonais

ou Jares de Rose

Coussins en Caoutchouc remplis d'air.

Oreillers " "

Brosses à la Main pour Bains de Baley.

Service attentif, exact et prompt.

Ouvert toute la nuit.

J. E. MORRISON,

CHIMISTE ET DRUGGISTE.

31, RUE BUADE, 31.

Téléphone No 95.

Québec, 25 mai 1888—1an. 799

AVIS

A PARTIR DU 25 MAI 1888, et jusqu'à nouvel ordre, "LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUÉBEC" paiera à ses déposants un intérêt au taux de

QUATRE POUR CENT

par année sur tout dépôt n'excédant pas \$500.00 et

TROIS POUR CENT

par année sur tout dépôt au-dessus de 500.

L'intérêt sera calculé de la date de chaque dépôt.

Par ordre,

L. C. MARCOUX, Sec. Trés.

Québec, 25 mai 1888—1an 798

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUÉBEC

LE SOLIDE, FORT ET BIEN ÉQUIPPÉ

STEAMER

"Miramichi," capt. A. BAQUET,

ayant subi à Hull des réparations à ses bouilloires et machineries dans le courant de l'hiver dernier, sous la surveillance immédiate de l'inspecteur des bateaux nommés par le Gouvernement, et étant actuellement dans un état de première classe sous tous rapports, fera voile, si rien n'empêche, pour

PICOTU, le

MARDI, 12 JUIN, A 2 HEURES P. M.

arrivant à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Malabar ou Pointe St-Pierre, Percé, Summerside et Charlottetown. L. P. E. pour quelques heures seulement, afin de permettre aux passagers de débarquer.

Ce steamer offre beaucoup de commodités aux passagers.

Les personnes qui expédient des marchandises sont priées de marquer tout au long le nom du port où chaque paquet est destiné, afin d'éviter des erreurs au débarquement.

Pour le fret et le passage, s'adresser à

ARTHUR AHERN, Secrétaire,

QUAI ATKINSON.

R. M. STOCKING,

Agent des passagers,

EN FACE DE L'HÔTEL ST-LOUIS.

Québec, 21 mai 1888 796

À vendre.

Mécanisme de Moulin à Scie !

M. CLÉOPHE LAVOIE de la PETITE RIVIERE ST-FRANÇOIS, a en vente un superbe mécanisme de MOULIN À SCIE pour la somme modique de NEUF CENT DOLLARS.

Le tout en bon ordre.

S'adresser au Courrier du Canada, ou sur les lieux à CLÉOPHE LAVOIE, fils de Magloire.

Québec, 8 mars 1888. 74

ELIXIR

Préparée par les SŒURS DE L'HÔPITAL DU SACRÉ-CŒUR

Cet elixir contient (à l'état soluble et assimilable) tous les principes du sang heureusement associés à l'esprit de vin et au célèbre Fer Bravais.

C'est un composé alimentaire et médicamenteux qui demande le moins de travail possible de l'estomac, pour être absorbé dans le sang et qui, de plus, active l'appétit et la digestion, le rendant ainsi supérieur, dans son usage, à tous les extraits de bœuf. L'expérience de plusieurs années a prouvé que c'est le remède le plus prompt et le plus actif pour enrichir le sang, pour combattre la tendance à la consommation et la dyspepsie des personnes débiles.

LEVAIN ROYAL

Ret le favori des boulangers de familles.

Dix ans dans le monde ont mis au jour un levain royal qui n'a jamais fait de pain dur ou non palatable.

Tous les épiciers le vendent.

E. W. GILLET, Mr. Toronto, Ont., & Chicago, Ill.

Dernière Edition

Sa Sainteté vient d'adresser aux évêques du Brésil l'Encyclique In pluribus sur l'abolition de l'esclavage.

Le Saint-Père dit qu'aucun des présents qu'il a reçus à l'occasion de son jubilé ne lui a été plus agréable que l'abolition de l'esclavage au Brésil, comme il l'a déclaré au mois de janvier au ministre du Brésil. Il reconnaît la sollicitude montrée à cet égard par l'empereur et la régente.

Il expose ensuite la doctrine chrétienne sur l'esclavage et la liberté ; il montre comment à la suite du péché originel l'humanité était dégradée ; comment, chez tous les peuples, même les plus civilisés, comme les Grecs et les Romains, il y avait une législation en vertu de laquelle une partie de l'humanité était une propriété soumise au caprice des maîtres. Dès les premiers temps le christianisme proclama l'égalité pour tous les hommes, tout en prêchant la soumission afin de ne pas provoquer de bouleversement.

Léon XIII rappelle tout ce que ses prédécesseurs ont fait en faveur des esclaves depuis Adrien I^{er}, qui leur conféra le droit de mariage, Innocent III, Honorius III, qui approuvèrent les ordres mercenaires et trinitaires, Pie II, Léon X, qui agitèrent sur l'Espagne et le Portugal pour l'abolition de la traite des nègres ; Pie VII, qui s'occupa de cette abolition au congrès de Vienne, jusqu'à Grégoire XVI qui condamna les négriers. Sa Sainteté recommande aux évêques brésiliens de seconder le gouvernement de l'empereur.

NOUVELLES DE MANITOBA

Winnipeg, 6—Il y avait très nombreuse assistance à la convention conservatrice ce soir. Plus de cent délégués y assistaient. Le train de l'ouest sur lequel se trouvait un certain nombre de délégués n'étant pas arrivé, l'élection des officiers de la convention est remise à aujourd'hui. M. Howell, avocat de Winnipeg, a forte chance d'être élu président.

Des discours encourageants furent prononcés par M. Norquay et autres. Tout est plein d'espérances dans le résultat de la prochaine campagne électorale.

Les briefs ont été émanés pour les élections dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour toutes les divisions électorales sur le parcours de la voie du Pacifique, la mise en nomination des candidats aura lieu le 20 courant et la votation le 27. Pour Batoche, Prince Albert, Edmonton, Nainistino et Battleford, la mise en nomination est fixée au 23 et la votation au 30 courant.

Bibliographie

Nous venons de recevoir "Le Manuel du pèlerin à la Bonne Ste-Anne" par l'abbé D. Gosselin, curé du Cap-Santé. Ce petit volume est divisé en deux parties, la première renferme les détails les plus intéressants et les plus précis sur la paroisse de Ste-Anne, le récit des grâces, etc. Dans la seconde partie, le pèlerin trouve de nombreuses pratiques de dévotion à la Bonne Ste-Anne. Cet excellent ouvrage est en vente à la librairie Langlais.

Un précédent

Dans une cause, en Cour de Circuit, Québec, l'hon. juge Andrews a décidé mardi que tout employé de la cour ou officier public, a droit à sa taxe quand il est appelé à rendre témoignage, lors même qu'il n'encourt aucune perte de temps.

Accident à bord

Un débardeur nommé McHenry, s'est fracturé une jambe, par une pièce de bois qui l'a frappé à bord du vaisseau Thornhill.

La chapelle du séminaire

Le Conseil du Séminaire de Québec, s'occupe dans le moment de la reconstruction de la chapelle détruite, le 1^{er} janvier, de cette année. On nous dit que M. Prachy sera l'architecte qui sera chargé de préparer les plans et de diriger les travaux.

Les employés du greffe

Les employés du greffe de Québec et Montréal, demandent par voie de pétition à être mis sur le même pied que les autres employés du service civil. Il s'agit d'être admis aux privilèges en rapport avec le fonds de retraite.

Malade

Nous regrettons d'apprendre, que mardi l'après-midi, M^{lle} Lia Audette, sœur de M. Arthur Audette, greffier de la cour d'échiquier, a été frappée d'apoplexie et de paralysie. La condition de la malade est très critique.

Empoisonnement

Un nommé Morin, de St-Alexandre, comté de Kamouraska, s'est empoisonné, la semaine dernière, après avoir mangé de la carotte à moreau (ciguë). Une heure après avoir pris le poison, des symptômes graves se sont déclarés et il dit qu'il allait mourir. Ce qui ne manqua pas, en effet, d'arriver quelques heures plus tard. Jusques à quand nos gens commettront-ils l'imprudence de manger des choses qu'ils ne connaissent pas ?

À LOUER

LA MAISON maintenant occupée PAR LE SOUSSIGNÉ, RUE ST-PAUL.

UNE DES BATISSES ci-devant occupées par la COMPAGNIE DE CAOUTCHOUC, RUE ST-PAUL.

UN CERTAIN NOMBRE DE BUREAUX au second étage de la Fabrique, coin des rues ST-PAUL et ST-THOMAS.

J. & W. REID.

À vendre.

LE MAGNIFIQUE MOULIN construit sur la RIVIERE BA-TISCAN, l'endroit qui sépare la paroisse de Ste-Genève de celle de St-Narcisse, dans le comté de Champlain. Ce moulin est en bon ordre et peut par un pouvoir d'eau des plus puissants. Il est pourvu des meilleures améliorations, et donne les plus complètes satisfactions sous tous rapports.

Conditions libérales.

S'adresser sur les lieux

EDOUARD MATHON.

Québec, 8 février 1888. 704

Ornements domestiques

NOUS avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs de M. FRANÇOIS MARTEL, de l'ANCIENNE-LORETTE, qui s'occupe de l'entretien des jeunes arbres destinés à orner les devantures des maisons. Il offre de planter 1000 érables de 6 à 8 pieds de hauteur et d'autres arbres d'ornements et cela à des conditions faibles.

M. MARTEL désire surtout attirer l'attention de ceux qui aimeraient à planter des arbres devant leurs résidences, qu'il peut fournir des ORMES MAGNIFIQUES à bon marché et qu'il se charge de faire lui-même les plantations.

Québec, 25 mai 1888—1an 800

Avis au Clergé

ET AU

PUBLES

Je soussigné donne avis au Clergé et au public que MM. Arthur Toussaint & Cie., de Québec, sont les seuls agents autorisés pour la vente de mes vins, Claret (vin table), Port et vins de messe. Ces derniers sont approuvés par Messieurs Walsh, évêque de London et Thomas Dowling évêque de Peterborough, d'Ontario.

MM. ARTHUR TOUSSAINT & Cie., seuls, ont un dépôt de mes Vins, ci-dessus énumérés. Ces vins sont analysés par le Dr Valade, d'Ottawa, analyste du gouvernement et par le Rév. M. Pagé, professeur de chimie à l'Université-Laval, Québec.

A. C. TOURNIER.

Viticulteur à Sandwich, Ont.

Tout vin offert en vente ne portant pas l'étiquette et un bouchon brisé de la maison Tournier, doit être considéré falsifié. En vente chez tous les épiceries de première classe doit être mis en bouteille.

Ces vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

Ces deux vins sont agréables au goût et possèdent un arôme particulier que l'on ne rencontre que dans les meilleurs vins.

La proportion d'alcool, dans ces deux vins est de 10 pour cent.

Quant à la matière colorante je n'ai aucun doute qu'elle provienne du raisin.

RÉV. P. J. Ed. PAGÉ, Prof. de Chimie à l'Université-Laval.

Québec, 8 octobre 1887.

Ces Vins sont en vente à la Cave Française, 111, rue St-Pierre, ainsi que chez M. A. Grenier, épicer, rue St-Jean, Haute-Ville, chez MM. Côté & Frère, rue et faubourg St-Jean, et chez M. J. E. Asselin.

A. Toussaint & Cie

Marchands de Vins

No. 111 RUE ST-PIERRE

Québec, 10 Décembre 1887.—1an. 711

District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE.

No. 990.

MARIE ZÉLIA RENAUD, Demanderesse,

JOSEPH VINCENT CLOUTIER, Défendeur.

F. X. LEMIEUX, Procureur de la Demanderesse.

Québec, 9 mai 1888.

12 mai 1888—1m. 702

Le GRAND ENNEMI

—DE LA—

DYSPEPSIE

Une autre guérison remarquable



L'EAU ST-LÉON n'est pas un remède dans le sens désagréable et pénible du mot, c'est au contraire un breuvage délicieux, rafraîchissant, exhalant pour un grand nombre de personnes remplace exclusivement la meilleure eau potable et le petit coup d'appétit.

Voici une nouvelle attestation de son excellence : Québec, 4 avril 1888.

MM. GINGRAS & LANOIS.

Propriétaires de l'EAU ST-LÉON.

C'est avec plaisir que je vous donne mon certificat. Depuis au delà de trois ans, je souffrais de dyspepsie au point d'être réduit à une diète délicate, j'avais eu à supprimer mon déjeuner, le pain même me fatiguait. Depuis une année, j'ai fait assez régulièrement usage d'Eau de St-Léon commençant d'abord par un régime de trois verres par jour, sauf à réduire la dose à fur et à mesure que l'estomac reprenait du ton et que les forces revenaient.

Aujourd'hui ma digestion est bien reconstituée et un verre d'eau minérale par jour me suffit. Je recommande ma recette avec instance à tous ceux qui souffrent de la même maladie que moi.

Votre obéissant serviteur,

F. GAUVREAU,

122, Côte Lamontagne.

Québec, 22 mai 1888.

Frechon, Lefebvre & Cie

1645, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

d'Ornements d'Eglises et de Statues Religieuses.

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soiries—Linges d'églises

Nouvelles importations de Merinos, Say et Coton à tablier pour communautés religieuses !!!

Montres faites sur mesures

...VINS DE MESSE...CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 9 mai 1888—1an. 780

